

# **COMPTE RENDU**

## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 04 Avril 2017 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MAUBOULÈS.  
Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.  
Absents : Mme LABIGOUE.

Mme MARRAULD a donné pouvoir à M. BOUISSIERE.

Secrétaire de séance : Mme CANO-HERNANDEZ.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal. Il demande si quelqu'un souhaite formuler des observations ou remarques au sujet de ce compte-rendu.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Régie Transport Scolaire**

#### Compte Administratif 2016 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2016 dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 36 296.53 €.  
Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Compte de Gestion 2016 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Budget Primitif 2017 :

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 61 296 €.

Pas d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### **Commune**

#### Compte Administratif 2016 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2016 dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 90 499.95 €.  
Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Compte de Gestion 2016 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Budget Primitif 2017 :

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 777 742 €.

Section d'investissement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 582 383 €.

- Les programmes proposés en investissement pour 2017 sont les suivants :
  - Programmes reportés 2016 avec inscription d'une somme complémentaire
    - ❖ Acquisition Matériel : Matériel et outillage pour le service technique, Remplacement standard téléphonique secrétariat, installation point Wi-Fi.
    - ❖ Bâtiments communaux : Columbarium au cimetière de la Chapelle des Prélats.
  - Nouveaux Programmes 2017 :
    - ❖ Matériel : Équipement informatique des classes maternelles.
    - ❖ Immeuble rue du Foirail : remplacement des menuiseries, modification du système de chauffage, travaux d'isolation.
    - ❖ Travaux d'accessibilité des bâtiments publics.

M. le Maire précise que les nouveaux programmes ne seront pas engagés sans être rediscutés en conseil municipal.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2017, le taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Habitation	13.39 %
Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 295 984 €.

### **Informations diverses :**

#### Budget CCAS :

M. le Maire fait part à l'assemblée que le budget du CCAS a été voté le 29 mars dernier et qu'il a été équilibré avec une subvention de la commune d'un montant de 25 000 €.

#### Demande de Mme COLOMBEL Alizée :

M. le Maire fait part à l'assemblée du souhait de Mme COLOMBEL Alizée, à savoir l'autorisation de profiter de l'espace maintenant accessible et protégé devant son commerce pour y installer une table, quelques chaises et présentoirs (cartes postales, produits saisonniers) et ce pour la période d'avril à septembre.

Après débat, le conseil municipal donne à cette requête un avis favorable qui sera concrétisé par un arrêté municipal.

**Démission de Mme MARRAULD Nathalie**

Mme MARRAULD Nathalie demande au conseil municipal de prendre note de sa démission en tant qu'adjointe et conseillère au sein de la municipalité de Monclar.

M. le Maire et son conseil municipal prend acte de cette décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale et de toutes les fonctions et représentations qui s'y attachent. Les services préfectoraux en seront informés.

Les fonctions et représentations dont été chargée Mme MARRAULD Nathalie seront de nouveau définies au cours d'un prochain conseil municipal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---